

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

Présents : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie-Pierre BERNARD, M. David BONNET, Mme Lourdès DA COSTA, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Régis TOURNUS, M. Jacques BOULOGNE, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF, M. Frédéric PRIEST.

Secrétaire de séance : Mme Françoise BERTHIER.

Approbation du compte rendu de la réunion du 03/11/2015

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

038/2015

Monsieur le Maire informe :

En application de l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifiée par l'article 33 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le représentant de l'Etat doit établir un schéma départemental de coopération intercommunale

Il précise que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce schéma en ce qui concerne les modifications de la situation existante concernant la Communauté de Communes du Charolais : **projet de fusion des communautés de communes de Paray-le-Monial – Digoin et Charolles et sur les projets de syndicats.**

Afin que le conseil municipal se prononce favorable ou défavorable à ce projet de fusion, l'ensemble des membres présents vote à bulletin secret.

Votants : 14

Résultat du vote : 5 avis favorables, 8 avis défavorables, 1 bulletin blanc.

A la majorité : EMET un avis défavorable

Intervention d'un huissier pour expulsion d'un locataire

039/2015

Monsieur le Maire informe que M. PERNOT Alex, locataire du logement à côté de la boucherie ne paie plus ses loyers depuis le mois d'avril 2015. Une mise en demeure a été effectuée sans résultat. Un commandement de payer a été délivré le 5 novembre 2015.

Monsieur le Maire propose que la Société Civile Professionnelle d'Huissier de Justice CHARLES GRAFFART – LYDIE MALLET de CHAROLLES 71120 mettent en place la procédure d'expulsion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à mettre en place cette procédure d'expulsion et à régler les frais s'y rapportant.

Virement de crédit – Décision modificative

040/2015

Suite à la délibération du 17 septembre 2015 n° 026/2015 décidant de la suppression du Budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016, il y a lieu de faire une décision modificative comme suit sur le Budget CCAS :

- Dépenses de fonctionnement : Cpte 60623 : - 500 €
Cpte 6232 : - 480 €
Cpte 652 : + 980 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à prendre cette décision modificative.

Un vitrage de porte du restaurant scolaire a été endommagé par un enfant. Les parents ont fait intervenir leur assurance et celle-ci nous a réglée la réparation qui sera effectuée par l'entreprise Laurent BONNET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser le chèque de MMA d'un montant de **382.30 €** en règlement de cette affaire et à régler la facture s'y rapportant.

Entretiens professionnels pour les agents titulaires**042/2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2015, la notation des agents titulaires est supprimée et remplacée par un entretien professionnel.

Chaque agent sera convoqué individuellement sur son temps de travail et reçu par son supérieur hiérarchique direct.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- M. Pierre DUCERF, Maire, reçoit Mme Bernadette GIRARDON Secrétaire de Mairie
- Mme Françoise BERTHIER, 1^{er} Adjoint, reçoit Mme Françoise BAIZET ASEM
- M. Gérard BERLAND, 2^{ème} Adjoint, reçoit M. Gérard DUBREUIL, Adjoint technique
- Mme Marie-Pierre BERNARD, 4^{ème} Adjoint, reçoit Mme Isabelle BASSET et Mme Chantal BOULOGNE, Adjoints techniques.